

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 9 juillet 1963)

Le Conseil fédéral a décidé d'ouvrir un consulat général à Kingston (Jamaïque), et a nommé consul général honoraire M. Rudolf Waeckerlin, de Bâle, actuellement agent consulaire de Suisse dans cette ville.

M. Fred Bieri a été nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Confédération suisse près le Royaume du Laos.

M. Max Baltensperger, de Winterthour, jusqu'ici économiste de 1^{re} classe à l'office de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a été nommé 1^{er} chef de section au bureau fédéral de statistique.

Le Conseil fédéral a nommé membres de la commission consultative pour la sécurité des installations de transport par conduite, pour le reste de la période administrative en cours, MM. Eduard Amstutz, professeur, président de la direction du laboratoire fédéral d'essai des matériaux, Zurich, président, Maurice Cosandey, directeur de l'école polytechnique de l'université de Lausanne, Lausanne, et Werner Pfiffner, ingénieur cantonal, Saint-Gall.

Des subventions ont été allouées aux cantons suivants:

1. Unterwald-le-Haut: Pour la construction de la route «Glaubenbielen», tronçon Morlialp—frontière cantonale Obwald-Lucerne, commune de Giswil;
2. Argovie: Pour la construction d'une installation d'épuration des eaux dans la commune d'Elfingen;
3. Valais: Pour des travaux de reboisement et de défense du secteur de «Richinen», commune de Bellwald.

(Du 10 juillet 1963)

Le parti socialiste suisse et l'union syndicale suisse, à Berne, ont déposé ce jour à la chancellerie fédérale une initiative populaire sur la spéculation foncière.

Selon les indications des secrétariats, les listes concernant cette initiative contiennent 131 444 signatures.

14791

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Registre des navires suisses

Selon une décision du Conseil fédéral du 10 janvier 1963, le navire *Anunciada* appartenant à la Transports maritimes Suisse-Outre-mer S.A., à Genève et immatriculé sous le n° 23 dans le registre des navires, est radié conformément à l'article 36, 1^{er} alinéa, de la loi du 23 septembre 1953 sur la navigation maritime sous pavillon suisse.

Bâle, le 9 juillet 1963.

14791

Office du registre des navires suisses

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1963
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	28
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.07.1963
Date	
Data	
Seite	130-131
Page	
Pagina	
Ref. No	10 097 018

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.